

19 octobre 2022 à 20 h 30
Date de convocation 14 octobre 2022

Le 19 octobre 2022 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 octobre 2022 par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Sébastien CANIVET, Luc DESHAYES, Marie-Claude FAUDEUX, Isabelle LOSSEAU, Vanessa MARIE, Jean-Paul ROULAND, Grégory STEIN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jérôme FER, (pouvoir à F CANEL), Sandra TOUSSAINT (pouvoir à G STEIN), Benoît RAVON (pouvoir à H BUREAU), Sandra LETELLIER,

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 05/09/2022

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET (DELIBERATION 2022-S7-D1)

Le compte 2051 n'a pas été crédité lors de la rédaction du budget il doit être crédité de 4000 € pour les concessions et droits informatiques annuels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2022

COMPTES DEPENSES

Chap	Article	Opération	Nature	Montant
011	615221		Bâtiments	- 4 000,00
205	2051	19	Concessions, droits et similaires	4 000,00
023	023		Virement à la section d'investissement	4 000,00
Total				4 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	4 000,00
Total				4 000,00

ECLAIRAGE PUBLIC (DELIBERATION 2022-S7-D2)

Au regard du contexte actuel et des augmentations du coût de l'électricité, le Conseil décide à l'unanimité une réduction des heures d'éclairage public.

Du 1^{er} septembre au 30 avril, l'éclairage sera coupé à 22h et allumé à 7h

Du 1^{er} mai au 31 août, l'éclairage sera coupé totalement

L'éclairage extérieur de la salle polyvalente restera allumé la nuit du samedi au dimanche

SALLE POLYVALENTE – TARIFS DE LOCATION (DELIBERATION 2022-S7-D3)

Au regard du contexte actuel, des augmentations du coût de l'électricité et des factures enregistrées révélant une consommation élevée, le Conseil décide à l'unanimité de réévaluer les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit à compter du 1^{er} novembre 2022

	Pour les habitants de la commune	Hors Gauville
Du 01 ^{er} novembre au 15 mars	350 €	750 €
Du 16 mars au 31 octobre	300 €	700 €

Pour les week-end charnières le tarif retenu sera celui du 1^{er} jour plein de location donc le samedi

Les autres modalités, concernant les associations, la caution ou heures de ménage retenues, restent inchangées

Les tarifs anciens sont maintenus pour les dates déjà réservées et enregistrées jusque fin 2023

SIVU – MODIFICATION DES STATUTS (DELIBERATION 2022-S7-D4)

Mme le Maire présente au Conseil les nouveaux statuts du SIVU Cap Nord Est chargé de l'organisation des temps de loisirs et activités extra-scolaires et des accueils de loisirs pour les enfants et jeunes du territoire

La principale évolution concerne la base des contributions : les contributions des communes adhérentes seront réparties en prenant en compte à parts égales les populations communales et les populations âgées de moins de 25 ans et seront calculées sur la base du recensement publié par l'INSEE

Le Conseil Municipal vote les nouveaux statuts

EPN – ADHESION AU SERVICE CONSEIL PARTAGE EN ENERGIE (CEP) (DELIBERATION 2022-S7-D5)

Les communes sont des acteurs majeurs pour l'atteinte des objectifs 2050 du PCAET : 40 % de réduction de consommation d'énergie, 46% de réduction des GES, et une production locale d'ENR équivalent à 50 % des besoins énergétiques finaux. Ces enjeux environnementaux et le contexte actuel d'augmentation des coûts énergétiques amène Evreux Portes de Normandie à poursuivre son soutien auprès des communes dans l'optimisation énergétique de leur patrimoine bâti via le service mutualisé de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) pour les 73 communes de moins 10 000 habitants du territoire.

Ses missions consistent entre autres à :

- Gérer et analyser les données énergétiques du patrimoine de chaque commune adhérente
- Accompagner les communes adhérentes sur l'ensemble de leurs projets relatifs à l'énergie
- Sensibiliser, former et informer les équipes communales, élus, acteurs locaux

Les conditions d'adhésion, exposées dans la convention, sont notamment :

- L'engagement de la commune sur 3 ans minimum
- Une participation financière de 1€ par habitant et par an

Le conseil municipal après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, décide à la majorité (abstention de M Stein titulaire du pouvoir de Mme Toussaint) :

- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion pour bénéficier du service de Conseil en Energie Partagé, sur une durée de 3 ans.
- ✓ **OCTROIE** une participation financière de 1€ par habitant et par an auprès de l'EPN
- ✓ **DESIGNE** Mme CANEL en qualité d' élu référent, interlocuteur privilégié du CEP pour la conduite de ses missions,
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

CDG – MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (DELIBERATION 2022–S7–D6)

La médiation préalable obligatoire (MPO), qui fut l'objet d'une expérimentation jusqu'en décembre 2021, a été pérennisée. Cette mission porte sur les recours formés contre les décisions individuelles concernant la situation de personnes physiques. Si le processus de MPO présente un caractère gratuit pour les parties, néanmoins l'engagement de la collectivité d'y recourir comporte une participation financière. L'intervention du centre de gestion fait l'objet d'une participation de ce dernier à hauteur de 49,80 € par heure d'intervention du CDG27 entendue comme le temps de présence passé par la personne physique désignée auprès de l'une, de l'autre ou des 2 parties. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention pour mise en place de la médiation préalable obligatoire (MPO)

ECOLE – DEVIS VOLETS ET VERRIERE (DELIBERATION 2022–S7–D7)

Mme le Maire présente les devis suivants de l'entreprise SMS pour des travaux sur l'école

- Remplacement de la verrière vétuste et source importante de déperdition énergétique (porte et store compris) : 24 480.04 € HT
- Remplacement de la porte d'entrée générale et pose de volets sur les fenêtres : 11 783.24 € HT

Le Conseil accepte les devis sous réserve de l'obtention de la DETR et d'un fonds de concours d'EPN que Mme Canel est chargée de solliciter.

DIVERS

Un correspondant incendie et secours doit être désigné pour la commune. M Bureau s'est porté volontaire. Le Conseil ne formule aucune objection. Un arrêté sera pris en ce sens.

Mme Losseau face au risque d'incendie, demande un entretien des chemins ruraux, que les propriétaires voisins entretiennent leurs terrains en limite et qu'ils ne rognent plus sur les dits chemins au fur et à mesure des cultures ou de la pousse des haies de séparation. Elle précise que pour certains chemins, l'accès des pompiers pourrait être entravé. Le chemin de la forêt et les chemins le long de la voie verte en sont l'exemple.

Travaux d'enfouissement des réseaux sur la rue du bout de la ville, rue des Bruyères et chemin du stade : une estimation a été rédigée pour 177 000 € avec une part à charge de la commune pour 37 500 €.

Un vote sera soumis ultérieurement au Conseil.

Le Conseil municipal décide que des chocolats seront offerts au plus de 80 ans qui ne viendront pas au repas des anciens.

M Dufour évoque l'hypothèse d'une démolition du bâtiment 11b rue d'Aviron pour 14 200 € TTC (présence d'amiante) afin de prévoir la construction d'un bâtiment neuf qui pourrait prétendre à l'obtention d'une DETR. L'idée est à réfléchir

Le Conseil échange sur la question de la sécurité routière après avoir reçu le rapport du Département. Dans l'ensemble, il est constaté que la vitesse générale n'est pas excessive.

Mme Marie avance l'idée d'un plateau surélevé dans l'entrée par la rue du Paradis et rue du Neubourg.

M Dufour souhaite que soit reposé un panneau interdit au plus de 7.5 tonnes dans la rue de la gare, ces derniers roulant sur les ronds point avec pour conséquence un affaissement.

Mme Canel précise que selon le rapport, des feux tricolores au carrefour rue du Neubourg et rue d'Aviron sont déconseillés. Les chicane peuvent être un problème pour les engins agricoles

M Canivet s'étonne que ce soit à la commune de trouver des solutions quand nous demandons conseil à des professionnels.

M Stein se demande si l'on peut consulter des associations de sécurité routière.